

Informations clés pour l'investisseuse/l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux l'investisseuses/l'investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Classification du fonds

ABS Living Values - Balanced Fund, Classe de parts - R (ISIN : CH0460045054)

Direction du fonds : PMG Fonds Management AG

Objectifs et politique de placement

L'objectif d'investissement de ce compartiment est le rendement le plus élevé possible avec la plus grande durabilité et le risque le plus faible. Cela signifie que la durabilité au sens de la politique de durabilité de la Banque Alternative Suisse SA pour le compartiment concerné est tout aussi importante que la performance.

Conformément au principe de la diversification des risques, le Balanced Fund investit la fortune du compartiment, déduction faite des liquidités, directement ou indirectement dans des titres et des droits de participation, ainsi que dans des titres et des droits de créance avec et sans notation investment grade de sociétés cotées en bourse qui répondent aux exigences élevées de la Banque Alternative Suisse SA en matière de durabilité.

En outre, la fortune du compartiment peut être investie directement ou indirectement dans des instruments du marché monétaire et dans des avoirs à vue et à terme.

Les dérivés sont uniquement utilisés aux fins de couverture de positions de placement. Les placements dans des produits structurés ne sont pas autorisés.

L'unité de compte du compartiment est le franc suisse (CHF).

La sélection des différents actifs et la gestion du compartiment sont basées sur l'évaluation du gestionnaire d'investissement, Banque Alternative Suisse SA.

Ce compartiment comprend plusieurs classes de parts. Celles-ci peuvent se distinguer en matière de structure des coûts, cercle des investisseuses et des investisseurs et de frais de distribution.

Recommandation : Ce placement collectif peut ne pas convenir aux investisseuses/investisseurs qui souhaitent retirer leur argent du placement collectif dans un délai de trois à huit ans.

Indice de référence : Le compartiment n'utilise pas d'indice de référence. Le gestionnaire d'investissement prend les décisions d'investissement à sa propre discrétion.

Remboursement des parts : Quotidiennement, jusqu'à 12 h 00 (heure d'Europe centrale)

Utilisation du résultat : Le revenu net du compartiment est distribué aux investisseuses/investisseurs au plus tard quatre mois après la clôture de chaque exercice financier.

Profil de risque et de rendement

Risque moins élevé Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Informations complémentaires sur cette catégorie

- ▶ La catégorie de risque représente la volatilité historique annuelle sur une période de 5 ans.
- ▶ Les données historiques et simulées, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la classe.
- ▶ La catégorie de risque indiquée ne constitue pas un objectif ou une garantie et peut évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- ▶ Pour l'interprétation du présent document, la version allemande fait foi.

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie ?

Le compartiment a été classifié dans la catégorie ci-dessus sur la base de la volatilité annualisée d'une allocation de titres pro forma correspondant à l'allocation de référence du compartiment à la date de calcul.

Autres risques importants

Lors de l'affectation du fonds à une classe de risque, il peut arriver que tous les risques ne soient pas pris en considération en raison du modèle de calcul. Une description détaillée figure au chapitre «Risques» du prospectus de vente. Les risques suivants n'ont aucune influence directe sur ce classement, mais peuvent malgré tout avoir de l'importance pour le fonds:

- ▶ Risques de crédit : le fonds peut investir une partie de sa fortune en obligations dont les émetteurs peuvent devenir insolubles, ce qui peut entraîner la perte de tout ou partie de la valeur de l'emprunt.
- ▶ Risques de liquidité : en cas de conditions de marché inhabituelles ou si un marché est caractérisé par des volumes particulièrement faibles, il peut être difficile pour le fonds d'évaluer et/ou de négocier certains de ses propres placements, en particulier pour satisfaire aux demandes de rachat portant sur de gros volumes.
- ▶ Risque de contrepartie/risque de défaillance : le fonds peut conclure diverses transactions avec des cocontractants. Si l'un d'eux devient insolvable, celui-ci ne peut alors plus régler tout ou partie des créances ouvertes du fonds.
- ▶ Risques découlant du recours aux produits dérivés : le fonds a le droit de recourir à des opérations sur les produits dérivés pour poursuivre les objectifs cités plus haut sous «Politique de placement». Les chances accrues ainsi offertes s'accompagnent de risques de perte accrus. Une protection contre les pertes à l'aide de produits dérivés peut également réduire les chances de gain du fonds.
- ▶ Risques opérationnels et risques de conservation : le fonds peut être victime de fraude ou d'autres actes criminels. Il peut subir des pertes dues à des malentendus ou à des fautes commises par le personnel de la direction du fonds ou des tiers externes ou être impacté par des événements extérieurs, tels que des catastrophes naturelles. Les actifs sont conservés par la banque dépositaire. Celle-ci peut charger des tiers d'assurer la conservation. Cette procédure comprend un risque opérationnel limité.
- ▶ Garantie ou protection du capital : le placement collectif de capitaux n'offre aucune garantie de capital, de sorte que les investisseuses ou les investisseurs peuvent perdre l'intégralité de leur placement.
- ▶ En outre, les placements dans des secteurs de croissance ou dans des petites ou moyennes entreprises sont grevés de risques de cours comparativement plus élevés.

Frais

Les commissions et autres frais payés servent à financer la gestion du fonds et la conservation de ses actifs ainsi que la commercialisation et la distribution des actions du fonds. Tous les coûts engagés réduisent les rendements potentiels de l'investisseuse/l'investisseur.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement*

Frais d'entrée : aucuns

Frais de sortie : aucuns

Frais annuels prélevés sur la part

Frais courants : 1.50%

Frais prélevés sur la part dans certaines conditions

Commission de performance : aucune

Lors de l'émission ou du rachat de parts, aucune commission d'émission ou de rachat ni aucune autre commission n'est facturée à l'investisseur/investisseuse.

Les frais courants ne sont qu'une estimation et peuvent fluctuer d'une année à l'autre. Ils ne comprennent pas les coûts de transaction payés à des tiers, à l'exception des coûts liés à l'émission ou au rachat de parts dans des fonds cibles.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le chapitre " Rémunérations et frais " du prospectus du fonds.

*C'est le montant maximum qui peut être déduit de votre investissement.

Performance passée

Il n'y a pas encore suffisamment d'historique pour présenter la performance d'une manière utilisable.

Le compartiment a été lancé le 29 mars 2019.

Informations pratiques

Banque dépositaire : RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich

Informations complémentaires : Des informations complémentaires sur le compartiment et les classes de parts disponibles, le contrat et le prospectus du fonds ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels et d'autres informations pratiques, y compris le dernier prix des parts sont disponibles en allemand sur www.pmg-fonds.ch.

Fiscalité : La législation fiscale peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseuse/l'investisseur.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité de PMG Fonds Management AG ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du contrat et du prospectus du fonds.

Note concernant d'autres compartiments/classes de parts : Le présent document décrit une classe d'un compartiment du fonds. D'autres classes existent dans ce compartiment. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le prospectus du fonds.

Possibilité d'échange : Il est possible d'échanger les certificats de parts de cette classe de parts contre ceux d'une autre classe de parts de ce compartiment. Les détails des options d'échange, les conditions d'admission et les coûts associés peuvent être trouvés dans le prospectus.

Cet organisme de placement collectif (fonds) est approuvé et supervisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les informations clés pour l'investisseuse/l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au : **07.02.2019**.